



CALENDRIER ACTIVITÉS 2020 – CAMP AVENTURE **(VERSION FINALE – 3 JUILLET 2020)**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>6 juillet</u>	<u>7 juillet</u> Début du Camp Aventure !	<u>8 juillet</u> Kayak 20\$	<u>9 juillet</u> Atelier "Do It Yourself" Gratuit	<u>10 Juillet</u>
<u>13 Juillet</u>	<u>14 Juillet</u> Atelier Artistique (AM) avec Jean-Francois Lettre + Activité de vélo (PM) avec Club cycliste de Charlevoix	<u>15 Juillet</u> Mont du Lac-Des- Cygnes 9\$	<u>16 Juillet</u> Atelier musical avec Éric Larochelle	<u>17 Juillet</u>
<u>20 Juillet</u>	<u>21 Juillet</u>	<u>22 Juillet</u> Activité à confirmer	<u>23 Juillet</u> Atelier "Do It Yourself" Gratuit	<u>24 Juillet</u>
<u>27 Juillet</u>	<u>28 Juillet</u> Journée au boisé du quai	<u>29 Juillet</u> Astroblème 16\$	<u>30 Juillet</u> Soirée Jeu de Rôle + Feu de camp avec Mathieu Fillion 15\$	<u>31 Juillet</u>
<u>3 août</u>	<u>4 Août</u> Atelier Culinaire avec Patrick Fregni (PM)	<u>5 Août</u> Activité à confirmer	<u>6 Août</u> Atelier "Do It Yourself" Gratuit	<u>7 Août</u>
<u>10 août</u>	<u>11 Août</u>	<u>12 Août</u> Palissades de Charlevoix 30\$	<u>13 Août</u> Fin du camp de jour!	<u>14 Août</u>

Si vous désirez participer à toutes les activités qui sont confirmées au calendrier, vous pouvez faire un chèque à l'ordre de la Ville de Baie-Saint-Paul, du montant de 75 \$.

Notes importantes pour les activités et sorties :

- Nous vous invitons à surveiller le site web au <http://www.baiesaintpaul.com/loisirs-et-culture/camp-de-la-vallee/camp-aventure>

- Les dates limites pour inscrire votre enfant aux activités et sorties sont :
 - Au camp :
Avec votre autorisation dûment complétée, signée et votre paiement en argent comptant avant le jeudi 16 h 30 qui précède la date de l'activité;

 - *aucune inscription ne sera prise après la date limite.

- Nous avons besoin de votre autorisation signée, et ce même pour les activités et sorties gratuites. Nous vous invitons à compléter celles-ci dans la première semaine, et ce, que vous soyez certain ou non que votre enfant y sera. Cette façon de faire évitera que votre enfant ne puisse y participer parce que nous n'avons pas votre autorisation.

- Politique de remboursement des sorties et activités
 - La date limite pour demander un remboursement est le lundi à 12 h 00 précédent chaque sortie. Aucun remboursement ne sera possible passé ce délai.

 - Pour toutes les demandes de remboursement, le formulaire prévu à cet effet doit être dûment rempli et remis au moniteur-chef, en main propre ou à l'adresse camp@baiesaintpaul.com . Le formulaire est disponible sur le site web de la Ville dans la section programmation loisirs et culture.

Nous vous remercions de respecter ces règles visant à assurer un traitement équitable et un service de qualité à tous les enfants. Votre collaboration est précieuse.

Bon été!

L'équipe du camp Aventure